



## PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE  
DIRECTION de la COORDINATION des POLITIQUES PUBLIQUES  
et de l'APPUI TERRITORIAL  
BUREAU des INSTALLATIONS CLASSÉES, de l'UTILITÉ PUBLIQUE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Section des INSTALLATIONS CLASSÉES  
DCPPAT - BICUPE - SIC - GM - n° 2018- 3 -

### INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### Communes de TANGRY, HERNICOURT et INCOURT

-----  
Demande d'enregistrement pour l'exploitation d'un  
élevage de 250 vaches laitières  
**SCL DELATTRE ET ASSOCIES**

#### ARRETE DE PROLONGATION DU DELAI D'INSTRUCTION

-----  
**LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS**

VU le Code de l'Environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY, en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral 2017-10-78 du 20 mars 2017 portant délégation de signature ;

VU la demande présentée par la SCL DELATTRE ET ASSOCIES dont le siège social est situé 10, rue de Pressy 62550 TANGRY, en vue d'être enregistrée pour l'exploitation d'un élevage de 250 vaches laitières , réparti sur 3 sites, sur les communes de TANGRY, HERNICOURT et INCOURT ;

VU le rapport de la Direction Départementale de la Protection des Populations du 9 octobre 2017 actant la recevabilité du dossier ;

VU l'arrêté de consultation du public du 12 décembre 2017 ;

**Considérant** l'importance du projet et la sensibilité de l'environnement au regard des intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L.511-1 du Code de l'Environnement ;

**Considérant** que le délai initial d'instruction de 5 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 ne peut être respecté du fait de l'obligation de soumettre le projet d'arrêté préfectoral d'Enregistrement aux membres du Conseil Départemental de l'Environnement, et des Risques Sanitaires et Technologiques ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

**ARRETE** :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Le délai d'instruction de la demande présentée par la SCL DELATTRE ET ASSOCIES, dont le siège social est 10, rue de Pressy 62550 TANGRY, soumise au régime d'enregistrement en vue d'exploiter un élevage de 250 vaches laitières sur les communes de TANGRY, HERNICOURT et INCOURT, est prolongé de **deux mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2018**, conformément à l'article R512-46-18 du code de l'environnement.

**ARTICLE 2 : EXECUTION**

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, les Maires de TANGRY, HERNICOURT et INCOURT et de BOURS, GAUCHIN VERLOINGT, HESTRUS, LE PARCQ, PRESSY, SACHIN, SAINS LES PERNES, SAINT GEORGES, VIEIL HESDIN, WAVRANS SUR TERNOISE, BLINGEL, ECLIMEUX, FRESNOY, NEULETTE, ROLLANCOURT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRAS, le **23 JAN. 2018**

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,



  
Dominique KIRZEWSKI

Copies destinées à :

- SCL DELATTRE ET ASSOCIES – 10, rue de Pressy – 62550 TANGRY
- Mairies de TANGRY, HERNICOURT, INCOURT, BOURS, GAUCHIN VERLOINGT, HESTRUS, LE PARCQ, PRESSY, SACHIN, SAINS LES PERNES, SAINT GEORGES, VIEIL HESDIN, WAVRANS SUR TERNOISE, BLINGEL, ECLIMEUX, FRESNOY, NEULETTE, ROLLANCOURT
- Direction Départementale de la Protection des Populations
- Dossier
- Chrono